

Parcours d'accès spécifique santé

Financement



Formation professionnelle initiale
Sous statut scolaire lycée / supérieur

Organisme responsable et contact

UNIV. DE LIMOGES
05.55.14.91.00

Accès à la formation

Publics visés :

Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

-

Prérequis pédagogiques :

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Proposé dans des universités, le PASS (parcours d'accès spécifique santé) est une formation comprenant une majeure constituée d'enseignements en santé, une mineure de licence de droit, de biologie, d'économie, de mathématiques Le PASS est organisé de manière différente selon les universités. L'accès en 2e année de l'une des filières de santé dépend des notes obtenues aux 2 semestres de la licence - le seuil des notes à avoir étant fixé par les universités -, de la place de l'étudiant dans le rang de classement de la licence et de sa réussite aux épreuves complémentaires. L'étudiant qui valide 60 crédits ECTS du PASS (1re année de licence) mais qui n'est pas admis en filière de santé peut poursuivre en 2e année de licence en rapport avec la mineure du PASS. Il peut recandidater aux études de santé après avoir validé la 2e année de licence. L'étudiant qui ne valide pas les 60 crédits ECTS du PASS n'est pas admis à redoubler et doit se réorienter via Parcoursup sauf en licence santé (PASS ou L.AS). Il peut recandidater aux études de santé après avoir validé la 2e année de licence.

Contenu et modalités d'organisation

-

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Mixte

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00602056	du 01/09/2025 au 30/06/2026	Limoges (87)	FACULTÉ DE MÉDECINE UNIV LIMOGES		Non éligible	